

Association Française de Maternologie



Association loi 1901, créée en 1992.

**Prix de l'action innovante de
la Fondation pour l'Enfance en 1993**

Elle a pour objet la prévention précoce des difficultés
maternelles, des maladies de la naissance, et de la maltraitance.

L'Association offre également un aide matérielle ponctuelle,
en cas de besoin urgent, pour les mamans et les bébés
suivis dans le service de maternologie.

Dans le but de développer la recherche et de
promouvoir la maternologie en tant que science médicale
à vocation préventive et thérapeutique, a été créé
**l'Institut de Recherche et d'Enseignement
en Maternologie, I.R.E.M.A.**
qui assure des **FORMATIONS** et soutient la **RECHERCHE**

FORMATIONS

(Organisme formateur agréé n°11780390478)

C.M.C :

Certificat de Maternologie Clinique

Formation annuelle de 85 heures (trois sessions
d'une semaine). Programme détaillé sur demande
et inscriptions au 01 30 07 27 00.



G.P.E.M :

Groupe permanent d'études maternologiques



Sessions ponctuelles de formations

organisées sur place, à la demande d'hôpitaux et d'institutions.
Enseignement théorique et clinique illustré de présentations vidéo.



Pour toute information :

Association Française de Maternologie,
1, rue Raymond Lefebvre. 78210 St-Cyr-l'École.
☎ : 01 30 07 27 00 ☎/Fax : 01 30 23 03 17
Site : maternologie.fr
E-mail : materno@sfr.fr

PUBLICATIONS

Un autre pôle d'activité de l'Association Française
de Maternologie est la publication de
revues, ouvrages et articles scientifiques.

Les Cahiers de Maternologie

- N° 1 : Présentation de la maternologie. (épuisé)
- N° 2 : Le post-partum. (épuisé)
- N° 3 : Le père de la mère. (épuisé)
- N° 4 : La maternité aujourd'hui. (épuisé)
- N° 5 : L'accouchement « sous X » en question.
- N° 6 : La maternité et les sciences humaines. (épuisé)
- N° 7 : Le paradoxe de l'interruption volontaire de grossesse.
- N° 8 : Être aux origines. *Actes du congrès 1997.*
- N° 9 : Le droit d'origine.
- N° 10 : État de la recherche.
- N° 11 : Bébés 2000, les révolutions de la parenté. *Actes du congrès 1998.*
- N° 12 : L'aide psychologique post-natale.
- N° 13 : Du féminisme aux décrets de périnatalité. *Actes du congrès 1999.*
- N° 14 : Pour introduire la question du père.
- N° 15 : Naissance psychique et prévention précoce.
- N° 16/17 : Un autre Père. *Actes du congrès 2000.*
- N° 18 : Quinze ans de maternologie : Bilan.
- N° 19 : Les Visages de l'Allaitement. *Actes du congrès 2002*
- N° 20 : Accouchement, Naissance et Regard.
- N° 21 : Mémoires de l'origine.
- N° 22 : Pour en finir avec la dépression maternelle.
- N° 23/24 : Accouchement et naissance : Où est la différence? (*congrès 2005*)
- N° 25 : Abrégé de Maternologie.

Ouvrages

AIDE-MÉMOIRE DE MATERNOLOGIE, J.M. DELASSUS, L. CARLIER, V. BOUREAU-
LOUVET (Paris, Dunod, 2010)

Le corps du désir, psychanalyse de la grossesse.

J.M. DELASSUS (Paris, Dunod, 2008)

Le sens de la maternité. J.M. DELASSUS (Paris, Dunod, 1995, 3ème édition 2007)

Ouvrage référencé dans la brochure INPES 2010 "**Grossesse et accueil de l'enfant**",
outil d'intervention en éducation pour la santé des femmes enceintes et le soutien à la
parentalité, destiné aux professionnels de santé.

La nature du bébé. J.M. DELASSUS (Paris, Dunod, 1996)

Devenir mère. J.M. DELASSUS (Paris, Dunod, 1998, 2ème édition 2001)

Le génie du fœtus. J.M. DELASSUS (Paris, Dunod, 2001)

Clone ou enfant. J.M. DELASSUS / K. PAPILLAUD (Paris, InterEditions, 2003)

Les logiciels de l'âme. J.M. DELASSUS (Paris, Encre Marine, 2005)

Psychanalyse de la naissance. J.M. DELASSUS (Paris, Dunod, 2005)

Naissance et Maternité : Éléments de maternologie J.M. DELASSUS
(Paris, AFM édit, 2001, 2ème édition 2005). Support pédagogique pour les formations.(épuisé)

Revues et articles sur la maternologie

Dossiers de l'Obstétrique n° 381, avril 2009 :
"**GROSSESSE, du désir au déni**" : *Actes du congrès 2008*

La bibliographie complète de maternologie (plus de 400 publications)
est disponible sur le site internet de l'Association :

maternologie.fr

Maternologie



CONSULTATIONS HOSPITALISATIONS

1, rue Raymond Lefebvre
78210 Saint-Cyr-l'École
Tél. : 01 30 07 27 00
Fax : 01 30 07 27 14

maternologie@ch-charcot78.fr
Site : maternologie.fr



La maternologie en bref

La maternologie est la spécialité médico-psychologique qui a pour objet l'étude et le traitement des difficultés maternelles en tant que relevant de la maternité psychique.

Par son action spécifique sur la relation et les liens maternels, par le soutien de la parentalité, la maternologie s'étend à l'enfant qu'elle protège tant au plan de la naissance psychique et du développement qu'au niveau des risques de maltraitance.

Par conséquent, la maternologie se définit comme une « **Démarche thérapeutique qui s'attache à la dimension psychique de la maternité et qui prend en compte les difficultés de la relation mère-enfant.** »

(Le Grand Robert de la langue française, édition 2001)

L'unité de soin expérimentale, ouverte selon cette optique en 1987, est devenue en 1999 la **Maternologie** du Centre Hospitalier Jean-Martin Charcot, à Saint-Cyr-l'École.

On peut s'étonner de l'absence, jusqu'à présent d'une spécialité médicale qui complète, sur le plan de la maternité psychique, l'abord physique de la maternité réalisé par l'obstétrique.

De même, il est regrettable que la difficulté maternelle ait été souvent mise sur le compte d'une anomalie naturelle. Les références à l'instinct ou à un dispositif génétique ne permettent pas de comprendre la dimension de la maternité humaine.

Il convient donc d'offrir aux mères en difficultés et à leurs nouveau-nés, ainsi qu'aux pères, une possibilité d'accueil et de soin appropriés qui respecte l'identité de chacun. En même temps, c'est le sort de l'enfant qui est changé : on peut intervenir très tôt et prévenir la plupart des handicaps susceptibles de menacer son développement.

**Le service de Maternologie a reçu en 1995
le Prix de la Communication Hospitalière,
décerné par le Ministère de la Santé.**

Indications et soins en maternologie

L'incidence des difficultés maternelles graves est d'au moins **10% des accouchements**, soit chaque année, 80000 mères concernées en France.

En **prénatal**, les difficultés n'ont pas nécessairement une valeur prédictive du devenir postnatal. Néanmoins, une prise en charge maternologique peut déjà être effectuée à ce moment.

Sans la confondre avec le transitoire *baby blues*, la difficulté maternelle ne peut vraiment être diagnostiquée qu'après l'accouchement.

En **postnatal**, toutes les formes cliniques sont possibles, de l'anxiété simple aux situations conflictuelles et aux états de désespoir. L'état du bébé est aussi souvent révélateur des difficultés maternelles.

Selon la nature de la difficulté et sa gravité, le soin sera proposé sous forme d'un suivi en consultation ou d'une hospitalisation.



Le **diagnostic** est maternologique : il relève d'une symptomatologie et d'une nosographie spécifiques de la maternité psychique.

La **thérapie** est basée sur la notion de transfert maternel. La prise en charge (d'inspiration psychanalytique, avec des particularités liées à l'approche maternologique) inclut autant que possible le père.

La **marge thérapeutique** est définie par la précocité du soin. Celui-ci s'effectue, au mieux, pendant les premières semaines de l'enfant et, au maximum, dans les 9 premiers mois. C'est pendant cette « période sensible » que le résultat thérapeutique est optimal.

Les **résultats** sont généralement très favorables. La maternité devenant possible, le développement, la protection de l'enfant ainsi que le devenir de la famille sont préservés.

Modalités de prise en charge

► Consultations : (diagnostic, soin ambulatoire, post-cure)

- Du lundi au vendredi, sur rendez-vous.
- Téléphoner au secrétariat du service
☎ : 01 30 07 27 00.

► Hospitalisations :

- Après consultation préalable : hospitalisation complète mère-enfant.
- L'accès au service est libre et aucune contrainte ne saurait être exercée sur les patientes.
- Des hospitalisations de jour peuvent être proposées.

► Prise en charge financière :

- Prix de journée pour la mère et l'enfant.
- Prise en charge Sécurité Sociale : 80%.
- Le ticket modérateur (20%) et le forfait journalier restent à charge ou sont couverts par une mutuelle (selon les contrats).
- Prise en charge à 100% pour les bénéficiaires de la C.M.U.

► Equipe soignante :

- Elle est composée d'infirmières, puéricultrices, éducatrices, psychologues, vidéo-clinicienne, pédiatre, pédo-psychiatre et secrétaire.

► Origine des demandes :

- Les patientes elles-mêmes, ou leur entourage immédiat peuvent s'adresser directement au service de maternologie.
- Les demandes proviennent également des services de maternité, de pédiatrie, des consultations de PMI, des médecins généralistes ou des pédiatres de ville.
- La prise en charge se fait normalement en concertation avec le médecin ou l'équipe soignante demandeurs.